

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a fixé par délibération du 4 juillet 2025 les règlements de circulation à caractère temporaire

- concernant l'organisation de la fête populaire « Quetschekiermes » à Mensdorf et
- concernant la rue Haupeschhaff à Roodt/Syre.

Les délibérations ont été approuvées par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 24 juillet 2025, réf. : 322/25/CR et par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 23 juillet 2025, réf. : 05.02.b et 05.02.d. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 1 août 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



